

Décision

Générale

colonial

Décision n° 322 nommant une commission chargée de procéder à l'inventaire des matières et du matériel existant dans le magasin d'approvisionnement du Service des 'Travaux Publics.

n° 322

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 avril 1943

Numéro JO
n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro
1 mai 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. unique. Une commission composée de : M.M. PICHON, Receveur de l'Enregistrement Président DAVID, V.I.E.M. des P.T.T.) FRANÇOIS. Instituteur Chef Mem. de la Section du Matériel bres du Bureau des Finances est chargée de procéder à l'inventaire des matières et du matériel actuellement existant dans le magasin d approvisionnement du Ser vice des Travaux Publics. Elle recevra de l'Inspecteur des Affaires Administratives toutes instructions utiles en ce qui concerne les opérations qu elle aura à effectuer.